

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article2608>

Inégalités de genre, inégalités climatiques en Afrique

- COP climat, justice climatique & genre -

Date de mise en ligne : jeudi 2 mars 2023

Site de l'Association Adéquations

Ce dossier porte sur les inégalités de genre en Afrique subsaharienne, la situation climatique et environnementale ainsi que les articulations qui peuvent être établis entre les deux.

Inégalités de genre en Afrique subsaharienne

L'Indice de genre en Afrique a été développé par le Département Genre, femmes et société civile du Groupe de la Banque africaine de développement et la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec une actualisation tous les trois ans. Il complète l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) créé en 2004 par la CEA.

Selon le rapport paru en 2020, "les scores de l'Indice de genre en Afrique pour 2019 varient de 24,0 % à 79,7 %, le score moyen étant de 48,6 %. Il en résulte un écart global de 51,4 % entre les genres. Au niveau régional, les différences sont notables". Les inégalités sont particulièrement marquées dans la région du Sahel, ainsi que la République démocratique du Congo, la République Centre Africaine, le Soudan. La situation est meilleure en Afrique Australe.

Enfin, certain pays, comme le Rwanda, obtiennent de bon score sur les aspects de parité ministérielle ou parlementaires (le pourcentage global de sièges occupés par des femmes au parlement et dans les organes régionaux et locaux est passé de 41,9 % en 2013 à 47,4 % en 2019, puis 46,75 % en 2021, grâce à des politiques volontaristes et des quotas).

L'Indice de genre analyse trois dimensions :

- ▶ La dimension économique détermine si les femmes et les hommes ont des chances économiques égales. Elle mesure les inégalités de genre en matière d'accès au marché du travail, de salaires et de revenus, de propriété des entreprises et d'accès aux ressources productives.
- ▶ La dimension sociale mesure les disparités d'accès à l'éducation et aux services de santé. Elle détermine si filles et garçons ont un accès égal dans ces deux domaines, et atteignent les niveaux d'éducation et de santé qui leur permettent de participer pleinement à la vie économique et sociale.
- ▶ La dimension « représentation et autonomisation » mesure le degré de participation des femmes et des hommes aux processus et organes de décision de leur pays, et détermine si les femmes et les hommes sont représentés à égalité dans les institutions politiques

Des progrès ont eu lieu ces dernières années dans plusieurs pays africains, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et des violences. Ainsi en moyenne en Afrique, le pourcentage de femmes et de filles soumises à des violences sexuelles et physiques aurait diminué de 41,6% à 21,2% ; celui des filles et femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de mutilations génitales féminines a diminué de 38% à 27% entre 2013 et 2021). La représentation parlementaire est passée de 21% en 2013 à 27,6% en 2021.

Mais les obstacles restent toujours : le manque d'accès des femmes aux infrastructures, aux services, aux activités économiques rémunératrices ; des normes sociales et culturelles discriminatoires (violences, mariages précoces, mutilations sexuelles, discriminations au sein de la famille) ; un manque de parité dans la représentation à tous les niveaux décisionnels et notamment les plus élevés.

L'inégalité des droits fonciers constitue un des grands facteurs de l'inégalité de genre en Afrique. Les droits des

femmes sur les terres agricoles, de 16 % en 2013 ont légèrement augmenté pour atteindre 23 % en 2021, mais sont restées en deçà de l'objectif de 39% prévu pour 2021 par l'Union africaine. Ainsi au Sénégal, les hommes contrôlent 93,6% des superficies cultivées et exploitent en moyenne 1,3 ha, contre 6,4% pour les femmes qui exploitent 0,4 ha (Profil genre Sénégal, UE, 2021). Dans un contexte de tension sur les ressources et les risques climatiques, ces inégalités d'accès et d'autonomie ont des répercussions d'autant plus défavorables.

Les femmes ont moins accès au crédit, manquant d'actifs et de garanties et pouvant difficilement investir dans des activités au-delà de la subsistance et du secteur informel.

Certains pays africains ont entamé des réflexions et initiatives sur la question des "masculinités" (ex. le Rwanda), ce qui permet aussi de rappeler que le "genre" concerne non pas seulement les femmes mais les relations sociales entre femmes et hommes.

Situation climatique en Afrique subsaharienne

Les phénomènes météorologiques extrêmes se caractérisent de différentes façons selon les régions. Ils affectent fortement les secteurs agricole et de l'élevage, sources d'activités et de revenus pour une partie importante de la population. Au Sahel et dans la Corne de l'Afrique (Éthiopie, Kenya, Somalie), les sécheresses s'aggravent, alternant avec des inondations. Des pénuries d'eau touchent l'Afrique Australe.

Les réservoirs d'eau tendent à s'assécher (Lac Tchad, Mali, lac Fabiguine au Mali) ou pourraient être fragilisés dans les décennies à venir (comme le Lac Victoria, le plus grand d'Afrique). Dans d'autres régions, la montée des eaux produit des inondations de plus en plus rapprochées (Lac Tanganyika, avec des répercussions sur le Burundi) ou les fleuves, comme le Niger. Les cyclones se font plus nombreux, touchant Madagascar ou le Mozambique. L'érosion côtière est très rapide en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin et Togo.

Selon l'Organisation météorologique mondiale, en 50 ans, l'Afrique a enregistré 1 695 aléas climatiques majeurs (inondations, canicules et incendies, sécheresses), qui ont "provoqué 731 747 morts et des pertes économiques de 38,5 milliards de dollars US". En 2021, les catastrophes "naturelles" ont entraîné des déplacements internes de 2,6 millions de personnes (sur une estimation de 23,7 millions de déplacements "climatiques" en 2021 dans le monde). Cf. en annexe ci-dessous les principales données du Rapport 2021 sur l'état du climat en Afrique.

Actuellement (20 mars 2023), près de 508 250 personnes ont été déplacées et 499 sont mortes à cause du cyclone Freddy au Malawi.

La biodiversité connaît une érosion préoccupante, particulièrement en Afrique de l'Ouest, République du Congo, Afrique de l'Est. Un tiers des plantes tropicales africaines, soit 22 000 espèces, serait en voie d'extinction en raison de la déforestation, de la croissance démographique et du changement climatique (Science Advances, 2019).

Inégalités de genre et crise climatique

Les inégalités et disparités socio-économiques rendent des millions de femmes et filles particulièrement vulnérables aux crises climatiques, sanitaires, économiques, alors même qu'elles ont moins voix au chapitre lors de l'élaboration des politiques, et que les associations de femmes reçoivent peu d'aides, notamment dans le domaine de l'adaptation

au changement climatique.

De part la division sexuée du travail et des rôles sociaux, les femmes et filles sont chargées de la nourriture, de la collecte de l'eau et des combustibles pour le foyer. Leur vie quotidienne et leurs sources de revenus sont donc directement impactés par les impacts des changements climatiques. Par ailleurs, les violences contre les femmes s'aggravent en situation de crise. La majorité des déplacés internes "environnementaux" en Afrique sont des femmes. L'augmentation constatée du travail des enfants, du mariage des enfants et des enfants victimes de la traite n'est pas sans relation avec les crises environnementales.

L'économie africaine est largement agricole et 70 % des femmes africaines travaillent dans ce secteur. Leur contribution pour nourrir l'Afrique est déterminante, tandis qu'elles sont porteuses de savoirs pratiques très utiles pour l'adaptation au changement climatiques et sont des observatrices des changements, au plus près du terrain. Leurs compétences individuelles et collectives en la matière ne sont pas assez valorisées et soutenues.

L'Afrique connaît aussi une urbanisation rapide : les bidonvilles et quartiers pauvres sont touchés par le manque d'eau potable, les inondations, les canicules, aggravant lourdement le travail domestique des femmes et de soins aux enfants et rendant plus précaire le commerce de rue. En milieu rural comme urbain, le manque d'accès des plus pauvres à l'électricité et l'énergie abordable est aussi un facteur limitant pour les activités économiques, artisanales, agricoles et alimentaires développées par les femmes, notamment dans le secteur informel.

Un exemple de convergences de politiques genre et climat : la Côte d'Ivoire

Dans ce pays, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a élaboré avec les parties-prenantes une Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (2020-2024). Un Mémoire d'Entente a été signé par le ministre de l'Environnement et du Développement Durable et la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en 2021, pour renforcer l'intégration systématique du nexus genre et climat dans les planifications sectorielles, les documents stratégiques et de politique au niveau national. La prise en compte du genre se fait de façon transversale aux secteurs prioritaires identifiés dans les Contributions nationales déterminées : en matière d'atténuation, analyser la responsabilité différenciée des hommes et des femmes dans les mécanismes d'émissions et/ou de réduction des GES et en matière d'adaptation, la situation différenciée des hommes et des femmes en lien avec les risques de vulnérabilité et les chaînes d'impact afin de renforcer le volet genre dans le Plan National d'Adaptation.

Ressources documentaires

- ▶ [Rapport sur l'Indice de genre en Afrique, 2019, parution mars 2020.](#)
- ▶ [Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique \(CEA\), suivi des questions de genre](#)
- ▶ [Rapport 2021 sur l'état du climat en Afrique, 2022.](#) Organisation Météorologique mondiale
- ▶ Rapport du GIEC "L'Afrique face au réchauffement climatique". [Emission RFI](#)
- ▶ 2ème Rapport continental sur la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique, 2022. [Télécharger \(français, 160 p.\)](#)
- ▶ [Article RFI du 30/07/2022 "Les dix phénomènes climatiques qui empirent en Afrique"](#)
- ▶ Progrès et lacunes : Perceptions et expériences de la parité des genres en Afrique. Une étude de l'institut AfroBarometer, 2019. [Télécharger, en français](#)
- ▶ Changements à venir. Expérience et connaissance des changements climatiques en Afrique, une étude de l'institut AfroBarometer, 2019. [Télécharger, en français](#)
- ▶ Faire le point. Priorités et appréciations des citoyens, trois ans après le début des ODD. Une étude de l'institut AfroBarometer, 2019. [Télécharger, en français](#)

Annexe 1 / Principaux messages du Rapport 2021 sur l'état du climat en Afrique

Températures : L'Afrique s'est réchauffée à un rythme moyen d'environ +0,3 °C/décennie entre 1991 et 2021, ce qui est plus rapide que le réchauffement de +0,2 °C/décennie observé sur la période 1961-1990. L'année 2021 a été la troisième ou la quatrième année la plus chaude jamais enregistrée en Afrique.

L'élévation du niveau de la mer le long des côtes africaines est plus rapide que le rythme moyen mondial, en particulier au bord de la mer Rouge et dans le sud-ouest de l'océan Indien, où l'élévation est proche de 4 mm/an. Ce phénomène devrait se poursuivre à l'avenir, contribuant à l'accroissement de la fréquence et de la gravité des inondations côtières dans les villes de faible altitude et à l'augmentation de la salinité des eaux souterraines sous l'effet de l'intrusion d'eau de mer. Entre 108 et 116 millions de personnes en Afrique devraient être exposées au risque d'élévation du niveau de la mer d'ici à 2030.

La sécheresse en Afrique de l'Est s'est aggravée à la suite d'une succession de faibles saisons des pluies, conjuguée à l'intensification des conflits, aux déplacements de population qui en ont découlé et aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Les prix élevés des denrées alimentaires ont pesé sur la disponibilité de la nourriture et les possibilités de se la procurer, laissant plus de 58 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë. La situation s'aggrave cette année, notamment en Éthiopie, en Somalie et dans certaines régions du Kenya. Le sud de Madagascar souffre également d'une sécheresse aiguë.

Phénomènes météorologiques extrêmes : Le Soudan du Sud, le Nigéria, la République du Congo, la République démocratique du Congo et le Burundi ont été en proie à de graves inondations. Suite aux pluies intenses de 2020 et 2021, le Soudan du Sud a enregistré pour la troisième année consécutive des inondations extrêmes qui ont fait monter le niveau des lacs et des rivières.

Risques : Les sécheresses et les inondations sont les risques les plus préoccupants. Au cours des cinquante dernières années, les risques liés à la sécheresse ont coûté la vie à plus d'un demi-million de personnes et causé des pertes économiques supérieures à 70 milliards de dollars É.-U. dans la région. Durant la même période, l'Afrique a subi plus de 1 000 catastrophes liées à des inondations, qui ont entraîné plus de 20 000 décès. On estime que d'ici à 2050 les conséquences du changement climatique pourraient coûter 50 milliards de dollars É.-U. par an aux pays africains.

Eau douce : La superficie totale du lac Tchad, situé à proximité du désert du Sahara, aux frontières du Tchad, du Cameroun, du Nigéria et du Niger, est passée de 25 000 km² dans les années 1960 à 1 350 km² dans les années 2000 et est restée stable depuis. En Afrique de l'Ouest, le déclin à long terme du débit des cours d'eau est attribué à la hausse des températures, à la sécheresse et à l'augmentation de la demande en eau.

Les glaciers de l'Afrique de l'Est équatoriale - le mont Kenya (Kenya), le mont Kilimandjaro (Tanzanie) et les monts Rwenzori (Ouganda) - reculent à un rythme plus rapide que la moyenne mondiale. La question de savoir si les glaciers d'Afrique de l'Est disparaîtront totalement ou non dépendra de la quantité de précipitations qui tomberont dans cette région à l'avenir.

Insécurité alimentaire : La hausse des températures a contribué à faire baisser la croissance de la productivité agricole en Afrique de 34 % depuis 1961 - un déclin plus marqué que dans toute autre région du monde. Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir, augmentant le risque d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition. Selon les projections, un réchauffement planétaire de 1,5 °C s'accompagnerait d'un déclin de 9 % du rendement du maïs en Afrique de l'Ouest et de 20 à 60 % du rendement du blé en Afrique australe et en Afrique du Nord.

Déplacements : Les risques liés au climat ont continué d'être d'importants facteurs de déplacements en Afrique. Les inondations et les sécheresses chroniques, l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes météorologiques extrêmes ont tous une influence sur la configuration des déplacements dans et entre les pays. En 2021, 14,1 millions de personnes environ ont été déplacées à l'intérieur de leur pays en Afrique subsaharienne, dont environ 11,5 millions à cause des conflits et de la violence et 2,5 millions en raison de catastrophes.

Systèmes d'alerte précoce : En Afrique, la mise en oeuvre des systèmes d'alerte précoce multidangers (MHEWS) est plus faible que dans les autres régions, avec seulement 4 personnes couvertes sur 10. Il est nécessaire de combler les lacunes en matière de capacités en recueillant des données pour les variables hydrométéorologiques de base qui sous-tendent l'amélioration des services climatologiques et des systèmes d'alerte précoce, de manière à sauver des vies et des moyens de subsistance. Il convient de consacrer davantage d'investissements aux systèmes d'alerte précoce de bout en bout pour les sécheresses et les inondations dans les PMA à risque, et notamment pour les alertes aux sécheresses en Afrique.

Services climatologiques : Il est urgent d'améliorer la fourniture des services climatologiques en Afrique. Actuellement, 28 pays fournissent des services climatologiques à un niveau basique ou essentiel, et neuf seulement fournissent ces services à un niveau complet. Quatre pays seulement fournissent des services de prévision ou d'avis de sécheresse de bout en bout à un niveau de capacité complet ou avancé.

Stress hydrique : L'augmentation de la consommation, conjuguée à la fréquence accrue des sécheresses et des épisodes de chaleur, entraînera une hausse de la demande en eau et des pressions supplémentaires sur des ressources en eau déjà limitées. Les restrictions de disponibilité de l'eau entraveront l'accès à l'eau potable et risquent de déclencher des conflits entre des personnes qui sont déjà aux prises avec des difficultés économiques. De l'ordre de 418 millions de personnes ne disposent même pas d'un accès de base à l'eau potable et 779 millions de personnes n'ont pas accès aux services d'assainissement de base.

Gestion des ressources en eau : Vingt-sept des 51 pays africains pour lesquels des données sont disponibles n'ont pas suffisamment de capacités pour mettre en oeuvre une gestion intégrée des ressources en eau et, en 2020, de nombreuses activités ont été entreprises de manière ad hoc, avec des financements non pérennes.

Annexe 2 Conclusions générales du rapport Indice de genre en Afrique 2019

Les scores de l'Indice de genre en Afrique pour 2019 varient de 24 % à 79,7 %, le score moyen étant de 48,6 %. Il en résulte un écart global de 51,4 % entre les genres. La participation des femmes a considérablement progressé dans les domaines couverts par l'Indice, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité. Au niveau régional, les différences sont notables. Les scores moyens montrent que l'Afrique australe présente moins d'inégalités entre les femmes et les hommes, son score étant de 61,3 %. L'Afrique du Nord, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest affichent les scores régionaux les plus faibles, respectivement 40,3 %, 42,1 % et 43,7 %, ce qui dénote une forte inégalité de genre. Le score régional de l'Afrique de l'Est est de 51,8 %.

Il est également intéressant d'examiner les scores au niveau des communautés économiques régionales (CER) (voir la liste des pays membres à l'annexe 1) : la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) présentent moins d'inégalités (respectivement 60,1 % et 57,9 %), suivies du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) (dont les scores respectifs de 49,7 % et 47,2 %, sont très proches de la moyenne africaine : 48,6 %). Viennent ensuite la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et

l'Union du Maghreb arabe (UMA), respectivement 43,7 % et 42,9 %. Le G5 Sahel a le score le plus bas, seulement 32,4 %.

Principales conclusions par secteur :

- ▶ **Emplois** : L'écart entre les genres en matière d'emploi vulnérable est de 70,7 %, et celui en matière de participation aux entreprises d'environ 44,3 %. Les jeunes femmes sont plus susceptibles que les jeunes hommes d'occuper un emploi informel, mal rémunéré et vulnérable. L'Indice de genre en Afrique recommande, entre autres, pour améliorer l'accès des femmes aux emplois formels, de s'attaquer aux attentes traditionnelles concernant les rôles liés au genre en matière de travail domestique non rémunéré, de garantir des services de garde d'enfants abordables et des congés de maternité rémunérés, et d'investir dans les services d'infrastructure afin de libérer les femmes pour qu'elles puissent travailler et être des entrepreneures.
- ▶ **Agriculture** : L'inégalité des droits fonciers est un des principaux facteurs de l'inégalité de genre en Afrique. Les femmes ont généralement moins accès au crédit que les hommes, ce qui est souvent dû à un manque d'actifs pouvant servir de garantie et constitue un obstacle majeur à l'investissement. Selon les résultats de l'Indice, l'écart en matière d'accès au crédit est de 73,4 %, et celui en matière de propriété d'une maison et/ou d'un terrain est estimé à 22,9 %. Le manque de financement que rencontrent les agricultrices les maintient souvent prisonnières de la pauvreté et de l'agriculture de subsistance - en particulier face aux aléas climatiques. Afin d'autonomiser les femmes dans le secteur agricole - elles constituent 70 % des femmes africaines -, il est recommandé entre autres, en se fondant sur l'Indice, d'améliorer leur accès à la terre et aux droits fonciers, de leur fournir des crédits abordables et de les faire bénéficier de l'augmentation du commerce transfrontalier.

- **Représentation et autonomisation** : Dans les secteurs privé et public, les postes de décision les plus élevés restent essentiellement entre les mains des hommes. L'écart entre les genres au sein des cadres, des professionnels et des techniciens est de 41,4 %, alors qu'il est d'environ 25,3 % pour la représentation parlementaire, et de 22,9 % pour les cadres supérieurs des entreprises. Pourtant, il est important de diversifier les rôles de direction. Les parlements comptant une plus grande proportion de femmes tendent à promouvoir une législation qui répond aux besoins de celles-ci et favorise l'égalité de genre. Les entreprises dont le conseil d'administration compte une plus forte proportion de femmes obtiennent de meilleurs résultats financiers. Il en résulte des cercles vertueux, car ces dirigeantes sont des modèles pour les filles et les jeunes femmes. Il est donc important de prendre activement des mesures de lutte contre l'inégalité de genre dans les instances dirigeantes publiques et privées - les quotas fondés sur le genre ont fait leurs preuves.

Annexe 3 / Indice de genre en Afrique, rapport sur les Objectifs de développement durable

<https://www.equalmeasures2030.org/fr>

Si l'Afrique subsaharienne a vu son score général sur l'Indice du Genre dans les ODD enregistrer « quelques progrès » depuis 2015, la région continue d'afficher en 2020 un score « très faible » de 52 points. L'Indice offre un aperçu de la situation de 36 pays, couvrant ainsi 96 % des femmes et des filles vivant en Afrique subsaharienne en 2020.

De tous les objectifs de développement durable (ODD), ceux pour lesquels l'Afrique subsaharienne obtient les meilleurs scores sont l'ODD 8 (travail) et l'ODD 11 (villes durables), où elle obtient respectivement 67 et 60 points. « Quelques progrès » ont été réalisés vis-à-vis de l'ODD 5 (égalité de genre), dont le score a augmenté de 3 points entre 2015 et 2020, notamment grâce aux progrès enregistrés concernant la proportion de femmes exerçant des

fonctions ministérielles (Ind. 5.5). Pour cet indicateur, l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Rwanda obtiennent tous un « très bon » score de 90 points ou plus en 2020.

Plusieurs pays de la région obtiennent de « très bons » scores concernant la faiblesse des dépenses militaires en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) (Ind. 17.1), allant jusqu'à surclasser des pays comme le Danemark, la Norvège et la Nouvelle-Zélande. Concernant les perceptions des femmes sur les politiques environnementales (Ind. 13.2), l'Afrique subsaharienne obtient la deuxième place du classement, derrière l'Asie et le Pacifique. Toutefois, avec 54 points en 2020, sa performance reste considérée comme « très faible ».

« Aucun progrès » n'a été enregistré vis-à-vis de l'ODD 1 (pauvreté), le score général de la région stagnant à 58 points (« très faible ») depuis 2015. À seulement 32 points, la moyenne régionale des perceptions des femmes sur le revenu du ménage (Ind. 1.4) est particulièrement faible, les seuls pays affichant en 2020 un score supérieur ou égal à 50 pour cet indicateur étant le Mali, Maurice et la Tanzanie.

De même, l'Afrique subsaharienne n'a enregistré « aucun progrès » au regard de l'ODD 10 (inégalités), avec un score d'Indice de 47 points. Seuls 12 pays ont obtenu un score supérieur ou égal à 50 points concernant les lois sur la diversité des genres (Ind. 10.5) en 2020, tandis que huit pays affichent un score inférieur à 10. L'Afrique du Sud fait figure d'exception régionale en la matière, avec un score de 92 points.

Concernant la performance générale des pays, les trois pays les mieux notés de la région affichent des progrès mitigés depuis 2015 : « quelques progrès » pour l'Afrique du Sud et Maurice ; « aucun progrès » pour la Namibie. Parmi les pays enregistrant les scores les plus faibles, la République démocratique du Congo a réalisé des « progrès rapides » et le Niger « quelques progrès », tandis que le Tchad n'a réalisé « aucun progrès ». Les pays dont le score d'Indice a connu la plus forte évolution sont le Bénin (+9 points), le Sénégal (+5 points) et la Tanzanie (+4 points).